



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	28

SEANCE DU
27 MARS 2024

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt sept mars deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt et un mars deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY (Absente jusqu'au vote du procès-verbal inclus), Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET (Absente jusqu'à la 3^{ème} délibération incluse), Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Philippe BERNARD, Guy GARCIN

REPRESENTES : Diana PELLETIER à Claire BLANC, Magalie TRAMIER à Dominique PELLEGRIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2024-032	Institutions Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) – Désignation d'un membre suppléant suite à la vacance du siège de Monsieur Louis Hervé TRELLU
-----------------------------	--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-22 ;

VU la délibération n°2022-025 du 16 mars 2022 portant création de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) ;

VU la délibération n°2023-060 du 12 juillet 2023 portant modification de la composition de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) ;

CONSIDERANT que suite au décès de Monsieur Louis Hervé TRELLU il est opportun de prévoir son remplacement au sein de cette commission,

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation d'un membre suppléant en remplacement du siège vacant de Monsieur Louis Hervé TRELLU
- **DESIGNE** Monsieur Hubert BACHELARD pour siéger en qualité de membre suppléant
- **RAPPELLE** que les personnalités suivantes siègent au sein de la CCSPL en qualité de membres du Conseil Municipal :

Titulaires	Suppléants
Claire BLANC	Jacques GAÏOLI
Anne Laure JOLY	Dominique PELLEGRIN
Magalie REYNES – TRAMIER	Martine CHABERT
Alain ARIA	Hubert BACHELARD
François BERGA	Hélène ALLIETTA
Jean-Michel CARRETERO	Valérie FARGIER

- **RAPPELLE** que les personnalités suivantes siègent au sein de la CCSPL en qualité de membres représentants d'associations d'usagers :

Titulaires	Suppléants
Richard CADOR (Association Les Amis du Vieux Lambesc)	Francis SICOT (Association Les Amis du Vieux Lambesc)
Philippe RAZEYRE (Association Azalée)	Philippe LEFEVRE (Association Azalée)
Mme Elodie LÉGIER (Liste Indépendante des Parents d'Elèves)	David BOULIN et Marjorie BLANC (Liste Indépendante des Parents d'Elèves)
Mme Audrey CADOR (Association de l'Amicale des pompiers)	-
Muriel PEYRE (Association de la MJC)	-
Daniel FRACASSO (Association Lambesc Rugby League 13)	-

- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

**La présente délibération est adoptée par 25 voix POUR et 3 ABSTENTIONS
(Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT)**

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND